

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 23 SEPTEMBRE 2021  
RESULTATS DES VOTES**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire se réunissait en les locaux de la médiathèque La Passerelle, 18, Rue Paul Bert à La Tour du Pin sur la convocation et sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Présidente.

Date de la convocation : 17 septembre 2021

Présents : Catherine ANGELIN, Elham AOUN, Bernard BADIN, Joëlle BATTIER, Christelle BAS, Patrick BELMONT, Danielle BISILLON, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET, Raymond COQUET, Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Vincent DURAND, Isabelle FERROUD, Marie-Christine FRACHON, Jacques GARNIER, Benjamin GASTALDELLO (avant son départ à 19h36), Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER (avant son départ à 18h51), Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Magali GUILLOT, Delphine HARTMANN, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG, Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Roger MARCEL, Gérard MATHAN, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET (à son arrivée à 19h53), Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL, Corinne TIRARD, Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE, Jean-Marc WEIBEL.

Excusés/absents : Valérie ARGOUD, François BOUCLY, Max GAUTHIER (départ à 18h51), Jean-Pierre LOVET, Jean-Michel FERRUIT, Michel REYNAUD, Véronique SEYCHELLES.  
Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Pouvoirs : Christophe BROCHARD donne pouvoir à Céline REVOL, Michel CLEYET-MERLE donne pouvoir à Jean-Marc BOUVET, Claire DURAND donne pouvoir à Vincent DURAND, Estela GARCIA donne pouvoir à Elham AOUN, Benjamin GASTALDELLO donne pouvoir à Jean-Paul BONNETAIN (à son départ à 19h36), Laurent MICHEL donne pouvoir à Magali GUILLOT, Jean-Paul PAGET donne pouvoir à José RODRIGUES (avant son arrivée à 19h53), Fabien RAJON donne pouvoir à Géraldine STIVAL.

## A l'ordre du jour :

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

*Intervention de Magali GUILLOT, Présidente*

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Cédric MILANI.

### PROCES-VERBAUX

*Intervention de Magali GUILLOT, Présidente*

Les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité, les procès-verbaux du conseil communautaire du 24 juin et du 22 juillet 2021.

*Arrivées de Géraldine STIVAL (qui a le pouvoir de Fabien RAJON) et de Philippe GUERIN à 18h46.*

## DELIBERATIONS

### 1. DIRECTION GENERALE

#### Direction générale

1.1 (1503-2021-184) Demande d'adhésion du SICTOM du Guiers au SICTOM de la région de Morestel au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Magali GUILLOT, Présidente*

Il s'agit d'accepter l'adhésion du SICTOM du Guiers au SICTOM de la Région de Morestel en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et de demander à MM. les préfets de Savoie et de l'Isère de prendre un arrêté inter-préfectoral actant l'adhésion du SICTOM du Guiers au SICTOM de la Région de Morestel, dès l'obtention de la majorité qualifiée et sans attendre le délai de 3 mois après notification aux communautés membres.

*Départ de Max GAUTHIER à 18h51. Le quorum est modifié.*

1.2 (1504-2021-185) Intégration complète des Balcons du Dauphiné et des Vals du Dauphiné au SICTOM de la Région de Morestel au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Magali GUILLOT, Présidente*

Il s'agit d'accepter la modification statutaire ayant pour objet l'intégration complète des Communautés de communes des Balcons du Dauphiné et des Vals du Dauphiné au SICTOM de la Région de Morestel en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et de demander à MM. le préfet de l'Isère de prendre un arrêté préfectoral actant l'intégration complète des Communautés de communes des Balcons du Dauphiné et des Vals du Dauphiné au SICTOM de la Région de Morestel, dès l'obtention de la majorité qualifiée et sans attendre le délai de 3 mois après notification aux communautés membres.

## 2. RESSOURCES

### Administration générale

2.1 (1505-2021-186) Adhésion de la commune de Miribel-Les-Echelles au Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'Assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA) et modification des statuts (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique*  
Il s'agit d'accepter l'adhésion de la commune de Miribel-Les-Echelles au Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'Assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA) pour les compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et d'approuver la modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'Assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA) concernant le périmètre syndical.

*Sortie de Frédéric LELONG à 18h56.*

2.2 (1506-2021-187) Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein d'OSEZ – Modification

**- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 1 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique*  
Il s'agit de procéder à la désignation d'un membre de droit, en remplacement de Monsieur Jean-Charles GALLET, pour représenter la Communauté de communes au sein d'OSEZ, le second délégué titulaire étant inchangé.

*Retour de Frédéric LELONG à 18h57.*

### Ressources Humaines

2.3 (1507-2021-188) Modification du tableau des effectifs – Septembre 2021 (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique*  
Il s'agit d'approuver la réaffectation des postes Chef de projet Petites villes de demain en emplois à temps complet, le premier sur le grade d'attaché pour les fonctions de chargé de mission Mobilités durables sur contrat de projet d'un an, le second sur le grade de rédacteur pour les fonctions de graphiste sur emploi permanent, l'affectation du poste vacant de grade d'adjoint technique aux fonctions d'agent technique patrimoine, ainsi que l'adoption du tableau des effectifs mis à jour (emplois permanents et emplois non-permanents).

## 3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

### Développement économique (industrie, commerce, artisanat, ZA)

3.1 (1508-2021-189) Subventions aux entreprises de l'économie de proximité n°5

*Les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité le report de la demande de subvention proposée en seconde partie de la présente délibération.*

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique*

Il s'agit d'approuver les montants maximums de subventions allouées dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

### **Tourisme, PDIPR**

3.2 (1509-2021-190) Adhésion au réseau « Accueil Vélo » et sollicitation du label pour les bureaux d'information de l'Office de Tourisme des Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, PDIPR, des équipements culturels, sportifs et de l'éducation artistique*

Il s'agit d'adhérer au réseau « Accueil Vélo » afin d'obtenir le label dédié et de signer l'engagement de référentiel qualité et de dire que la contribution financière de 200€, contribution valable pour 3 ans, est prise en charge par Isère Attractivité. Cet engagement référentiel « Accueil Vélo » est signé pour une période de 3 ans, renouvelable, après une nouvelle visite de contrôle et après l'acquittement d'une nouvelle contribution de 200€.

### **Gestion des déchets, environnement, GEMAPI**

3.3 (1510-2021-191) Acquisition foncière de la parcelle C 1091 pour l'Espace Naturel Sensible (ENS) Pont du Gua à Sant André Le Gaz

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de la gestion des déchets, de l'environnement et de la GEMAPI*

Il s'agit de valider l'acquisition de la parcelle cadastrée C 1091, au prix de vente de 0,45 € le m<sup>2</sup> pour un montant (hors frais) de 2 183 € et de charger la Présidente de transmettre aux notaires l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier, ainsi qu'au Conseil départemental de l'Isère le dossier de demande de subvention.

3.4 (1511-2021-192) Candidature au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN)

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité la suppression de ligne dans la portée de la décision.*

*Rapport de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de la gestion des déchets, de l'environnement et de la GEMAPI*

Il s'agit d'autoriser la Présidente à déposer un dossier de candidature au label « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN).

3.5 (1512-2021-193) Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les locaux commerciaux et ceux à usage industriel, pour l'année 2022 (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de la gestion des déchets, de l'environnement et de la GEMAPI*

Il s'agit d'approuver l'exonération annuelle de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2022, conformément aux dispositions de l'article 1521-11.1 du Code général des impôts, pour les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux justifiant avoir uniquement recours à un service de collecte privé mentionnés dans le tableau en pièce jointe.

3.6 (1513-2021-194) Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour le camping « Le coin tranquille » aux Abrets en Dauphiné, pour l'année 2022

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de la gestion des déchets, de l'environnement et de la GEMAPI*

Il s'agit d'approuver l'exonération annuelle de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères du camping « Le coin tranquille » sur la commune des Abrets en Dauphiné pour l'exercice 2022, considérant que ce dernier est assujéti à la redevance spéciale.

### Politique agricole

3.7 (1514-2021-195) Demande de subvention pour l'association Ecout'Agri38

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture*

Il s'agit d'accepter la demande de subvention de 500€ au profit de l'Association Ecout'Agri38.

### Urbanisme

3.8 (1515-2021-196) Convention d'échanges de données numériques avec le Syndicat des Eaux des Abrets (SYMIDEAU) (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 1 abstention)**

*Roger MARCEL ne prend pas part au vote en raison de son statut au sein du syndicat.*

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture*

Il s'agit d'approuver la convention d'échanges de données numériques avec le Syndicat des Eaux des Abrets (SYMIDEAU), de dire que la convention est conclue pour une durée de quatre ans, renouvelable par tacite reconduction et que les échanges de données numériques avec le SYMIDEAU se font à titre gratuit.

3.9 (1516-2021-197) Convention d'usage des fichiers des canalisations de transport avec la Direction Départementale des Territoires de l'Isère (DDT38) (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture*

Il s'agit d'approuver la convention d'usage des fichiers relatifs aux canalisations de transport avec la Direction Départementale des Territoires de l'Isère (DDT38) et de dire que la récupération des fichiers se fait à titre gratuit.

*Il est proposé de regrouper la présentation des 3 délibérations suivantes relatives à la convention de veille et stratégie foncière, les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité.*

3.10 (1517-2021-198) Convention de veille et stratégie foncière sur la Commune de Pont de Beauvoisin (avec pièce jointe)

*Les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité la suppression de « centre-bourg » dans le titre de la présente délibération.*

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture

Il s'agit d'approuver le contenu de la convention d'étude et de veille foncière entre l'EPOA, la Commune de Pont de Beauvoisin et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

3.12 (1518-2021-199) Convention de veille et stratégie foncière sur la Commune de Saint-André le Gaz (avec pièce jointe)

*Les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité la suppression de « centre-bourg » dans le titre de la présente délibération.*

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture

Il s'agit d'approuver le contenu de la convention d'étude et de veille foncière entre l'EPOA, la Commune de Saint-André le Gaz et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

3.14 (1519-2021-200) Convention de veille et stratégie foncière sur la Commune de Saint-Clair de la Tour (avec pièce jointe)

*Les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité la suppression de « centre-bourg » dans le titre de la présente délibération.*

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture

Il s'agit d'approuver le contenu de la convention d'étude et de veille foncière entre l'EPOA, la Commune de Saint-Clair de la Tour et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

*Départ de Benjamin GASTALDELLO (qui donne pouvoir à Jean-Paul BONNETAIN) à 19h36.*

3.11 (1520-2021-201) Délégation du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPOA) pour la Commune de Pont de Beauvoisin

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture

Il s'agit d'autoriser la Présidente, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur le périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière sis sur la commune de Pont de Beauvoisin à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme.

3.13 (1521-2021-202) Délégation du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPOA) pour la Commune de Saint-André le Gaz

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture

Il s'agit d'autoriser la Présidente, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur le périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière sis sur la commune de Saint-André le Gaz à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme.

3.15 (1522-2021-203) Délégation du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour la Commune de Saint-Clair de la Tour

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture

Il s'agit d'autoriser la Présidente, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur le périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière sis sur la commune de Saint-Clair de la Tour à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme.

### Habitat

3.16 (1523-2021-204) Adoption du Programme Local de l'Habitat 2021-2027 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 2 oppositions, 0 abstention)**

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat

Il s'agit d'adopter le Programme Local de l'Habitat 2021-2027 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, de prendre connaissance de l'avis émis par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) et le représentant de l'Etat dans le Département, de charger la Présidente d'engager les démarches prévues dans la procédure : publication, affichage et suivi (bilans annuel, triennal et final).

3.17 (1524-2021-205) Accès au registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires exploité par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat

Il s'agit d'autoriser la Présidente, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à accéder, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, au registre d'immatriculation des syndicats de copropriétaires exploitées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), d'approuver le contenu de la charte pour la confidentialité et l'utilisation de données issues du registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires, d'autoriser la Présidente, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, la charte pour la confidentialité et l'utilisation de données issues du registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires et d'autoriser la Présidente, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à désigner, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, un référent en tant qu'administrateur local du registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires.

Arrivée de Jean-Paul PAGET à 19h53 (qui a donné son pouvoir à José RODRIGUES).

3.18 (1525-2021-206) Accès à la base de données des logements vacants LOVAC – Ministères de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) et de la Cohésion des Territoires (MCT) (avec pièce jointe)  
**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat*

Il s'agit d' approuver le contenu de cette délibération et l'acte d'engagement précisant les modalités d'utilisation de la base de données LOVAC mise à disposition par les Ministères de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) / de la Cohésion des Territoires (MCT), d'autoriser la Présidente, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, l'acte d'engagement pour la demande de données détaillées sur les logements vacants (base LOVAC) et d'autoriser la Présidente, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à désigner, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, un référent en tant qu'administrateur local de la base de données LOVAC.

3.19 (1526-2021-207) Evolution du règlement des aides Ma Réno (avec pièces jointes)

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat*

Il s'agit d'approuver les évolutions du dispositif MA RÉNO.

3.20 (1527-2021-208) Convention de prestation de services relative à l'étude de prospection foncière en matière d'Aire de Grand Passage à l'échelle des trois intercommunalités (Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, Balcons du Dauphiné et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère) (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat*

Il s'agit d'approuver la convention de prestations de services relative à l'étude de prospection foncière pour identifier du foncier susceptible d'accueillir une aire de grand passage à l'échelle des trois intercommunalités (VDD, BDD, CAPI) et notamment ses modalités financières.

## 4. VIE LOCALE

### Equipements culturels et sportifs, éducation artistique

4.1 (1528-2021-209) MEDIATHEQUE : Demande d'aide exceptionnelle auprès du Centre National du Livre (CNL) dans le cadre du plan de relance des bibliothèques

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, PDIPR, des équipements culturels, sportifs et de l'éducation artistique*

Il s'agit de valider le budget d'acquisition de documents pour un montant de 100 500 € et de solliciter l'aide exceptionnelle auprès du Centre National du Livre (CNL) dans le cadre du plan de relance des bibliothèques.



## Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

4.2 (1529-2021-210) PETITE ENFANCE : Développement du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) « Grain d'Aile »

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention*

Il s'agit d'approuver l'ouverture d'un 3ème site sur la commune des Abrets en Dauphiné dans les locaux de la MJC, d'accepter l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse Vals du Dauphiné (2019-2022), de dire que les financements accordés par la CAF de l'Isère seront reversés en intégralité à Familles Rurales de l'Isère pour l'action du LAEP « Grain d'Aile ».

4.3 (1530-2021-211) PREVENTION : Convention de partenariat relative au dispositif « Intervenant Social en Gendarmerie (ISG) » au profit de la Compagnie de Gendarmerie de la Tour du Pin (avec pièce jointe)

**- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)**

*Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention*

Il s'agit de valider la mise en place d'un Intervenant Social Gendarmerie sur le territoire des Vals du Dauphiné dans le cadre du dispositif porté par le CISPD et d'autoriser la convention de partenariat au profit de la Compagnie de Gendarmerie de la Tour du Pin.

## QUESTIONS DIVERSES

***Fin de séance à 20h22.***